



Note de présentation synthétique du budget 2023

Finances – budget primitif 2023 –équilibre - arbitrages

Le budget primitif principal 2023 est marqué par :

➤ **Des éléments externes :**

- La hausse des prix de l'énergie (+ 80 000 € sur 1 an de BP à BP),
- L'inflation prévisionnelle 2023 de 4,3% (sur les 9 premiers mois de 2022 elle est de 7%)
- Cette inflation accélère les recettes fiscales des collectivités (le coefficient de revalorisation des valeurs locatives fait augmenter automatiquement les bases de THRS et les bases de TFB des ménages de 7%)
- Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2023 avec la suppression totale sur 2 années de la CVAE à compter de 2023 compensée à l'euro près à travers une fraction de TVA (pérenne ?) après avoir baissé le taux d'imposition en LFI 2021 de 1,5% à 0,75%. Il s'agit du même mécanisme que la suppression de la TH (le produit est nationalisé)
- L'impact de la hausse du point d'indice (3,5%) de juillet dernier sur 12 mois,
- Le gel de l'enveloppe globale de la DGF 2023 des intercommunalités conformément au PLF (article 45)

➤ **Des éléments internes** avec le dynamisme de nos recettes 2023 (+8%) et la maîtrise de l'évolution de nos dépenses de fonctionnement (+4%) en dessous de l'inflation prévisionnelle retenue au PLF 2023 (4,3%).

- Un reversement de l'excédent du budget annexe de la zone des Chevreuils vers le budget principal (fin des marchés de travaux et encaissement des subventions avec un taux de financement de 80%)
- Des taux d'imposition stables : pas d'augmentation des taux ménages ni professionnels,
- Une solidarité affirmée à l'égard des communes au travers de la DSC ramenée à son montant plancher (300 000 €) et des fonds de concours en lien avec le nouveau pacte financier fiscal et solidaire,
- La maîtrise du fonds de roulement,
- La déclinaison du programme pluriannuel d'investissement (pôle culturel de Lassay, Espace jeunes à Mayenne, Boîte Noire, Maison des alternants, Hôtel de Ville et de Communauté, actions du PLH, seconde tranche du camping, pôle d'échanges multimodal).

A noter que ce budget ne prend pas en compte les mesures phares du PLF 2023 (dans l'attente de la loi de finances définitive) à savoir :

- le **filet de sécurité** (pour compenser la hausse de point d'indice et l'inflation sur certaines dépenses avec 430M€ en LFR 2022 augmenté de 1,5Md€ au PLF 2023),
- le **fonds vert** (dotation en investissement avec une enveloppe de 1,5Mds d'€ en 2023) ou encore,
- le **pacte de confiance** (loi de programmation des finances publiques pour ramener le déficit sous la barre de 3% en 2027 et stabiliser la dette publique). Ce « contrat de cahors n°2 » impose à certaines collectivités de participer au redressement des comptes publics en encadrant leurs

dépenses de fonctionnement (article 23 de la LPF). A ce stade sont concernées les collectivités dont le budget de fonctionnement dépasse 40M€ (DRF du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes). Ces collectivités « éligibles » se verraient contraintes de limiter la progression de leurs dépenses réelles de fonctionnement à la hausse de prix (inflation) diminuée de 0,5%.

Les dépenses de fonctionnement 2023 seront de 37 085 807 € avec des dépenses réelles (hors opérations d'ordre) de +4,1% par comparaison au BP 2022.

ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2023	BP 2021 + DM	BP 2022 + BS + DM	BP 2023	Ecart BP n-1
Masse salariale (chapitre 012)	16 065 470	17 143 200	18 228 560	1 085 360
Dépenses à caractère général (chapitre 011)	4 129 012	5 262 733	5 398 843	136 110
Attribution de Compensation (chapitre 014)	7 169 364	6 756 208	6 831 025	74 817
Dotations de Solidarité Communautaire (chapitre 014)	589 800	641 783	300 000	-341 783
Reversements de fiscalité (chapitre 014)	72 115	44 703	45 215	512
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales FPIC	87 392	98 475	100 000	1 525
Subventions aux personnes morales de droit privé (nature 6574)	1 911 099	1 553 056	1 534 811	-18 245
Intérêts de la dette (chapitre 66)	169 973	140 383	130 000	-10 383
Dépenses imprévues (chapitre 022)	762 712	260 683	500 000	239 317
Autres dépenses (chapitres 65 hors 6574 et chapitre 67)	850 752	1 249 256	1 434 007	184 751
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	31 807 689	33 150 480	34 502 461	1 351 981
Amortissements	1 219 596	1 196 471	1 141 089	
Autofinancement	13 546 679	15 639 688	1 442 257	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	46 573 964 €	49 986 640 €	37 085 807 €	

Zoom sur les dépenses du chapitre à caractère général inscrites pour **5 398 843 €**. Elles enregistrent une variation de 136 110 € (+2,6%) d'un niveau inférieur à l'inflation prévisionnelle 2023 (4,3%). Pour rappel le budget précédent avait supporté l'inscription de nouvelles dépenses liées aux nouveaux dispositifs (PTRE, PCAET, zéro chômeurs, plan corps de rue simplifié, petites villes de demain, maison France Services, transport sur 12 mois).

Les dépenses supplémentaires de ce chapitre pour 2023 proviennent de la révision des contrats (transport public), de l'externalisation de l'instruction des actes d'urbanisme (+ 99 206 €) et enfin principalement de la hausse des prix de l'énergie qui à elle seule impacte ce chapitre avec une dépense supplémentaire de 80 000 € soit 59% de la hausse totale.

Zoom sur les subventions aux associations = 1 534 811 € en 2023 (contre 1 573 656 € budgété en 2022).

Globalement les subventions aux associations demeurent stables.

Les autres changements sur les dépenses de fonctionnement portent sur :

- Une DSC 2022 inscrite pour son montant plancher à 300 000 € dans la mesure où son indexation est calculée selon le ratio du taux d'épargne brute de 2022 qui pourrait se dégrader par rapport à 2021 compte tenu du contexte inflationniste.
- L'Attribution Compensation budgétée à la hausse en 2023 à 6 831 025 € (6 756 209 € en 2022) pour prendre en compte le transfert de la compétence jeunesse (CLECT du 29/09/2022)
- Une subvention d'équilibre aux budgets annexes de zones d'activités 2023 de 753 449 € (contre 540 115 € budgété en 2022)
- Des charges d'intérêts de la dette à 130 000 € (contre 140 383 € budgété en 2022).

Au total, les dépenses réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 34 502 461 € (33 150 480 € au budget 2022). Leur progression annuelle s'affiche à +1 351 981€ soit + 4,1%. Cette progression est portée essentiellement (à 80,3%) par le chapitre des charges de personnel (effet point d'indice 2022 de 3,5% sur 12 mois).

A noter que le chapitre des charges de personnel est budgété en 2023 sans revalorisation du point d'indice.

Compte tenu des fortes incertitudes (crise énergétique, inflation, relèvement du point d'indice), nous inscrivons un crédit de 500 000 € en dépenses imprévues. Ce même montant était inscrit au BP 2022, puis a été diminué par décision modificative de 239 317 €.

La progression de 4,1% de nos dépenses totales prévisionnelles se situe en dessous de l'inflation prévisionnelle de 4,3% (PLF 2023). D'où une certaine maîtrise de nos dépenses.

Après retraitement du crédit des dépenses imprévues, la variation des dépenses réelles de fonctionnement de BP à BP se situe à + 3%.

Examen du fichier de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement par services.

Les recettes 2023 enregistrent un dynamisme fort avec une progression de BP à BP de +8% à + 2 716 286 €. L'ensemble des chapitres progresse à l'exception de celui des dotations. La progression la plus importante (60%) revient au chapitre des autres produits de gestion avec le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe de la ZA des Chevreuils qui atteint 1,5M€. Cette recette est punctuelle, propre au budget 2023.

ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP 2021	BP 2022 + BS	BP 2023	Ecart BP n.1
fiscalité	Impôts directs locaux	3 900 936	4 120 946	4 292 994	172 048
	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 401 852	2 268 852	1 190 716	-1 078 136
	Autres recettes de Fiscalité	3 187 227	3 401 840	3 549 769	147 929
	Fraction de TVA	4 922 662	5 067 808	6 372 089	1 304 281
dotations et participations	Dotation d'Intercommunalité	261 162	287 278	316 006	28 728
	Dotation de Compensation	2 158 405	2 119 415	2 068 838	-50 577
	Compensations fiscales de l'Etat	2 342 308	2 718 471	2 738 717	20 246
	Autres dotations et participations	837 955	844 264	732 644	-111 620
Produits des services		11 397 909	11 701 988	12 365 741	663 753
Autres produits de gestion	Excédents de fonctionnement des budgets annexes de zones	831	118 373	1 608 090	1 489 717
	Loyers des immeubles	297 670	229 050	279 550	50 500
	Autres recettes	1 141 397	1 217 890	1 297 308	79 418
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		32 850 313 €	34 096 175 €	36 812 461 €	2 716 286
	Recettes d'ordre	225 538	290 531	273 346	
	Résultat de fonctionnement n-1	13 498 113	15 599 934		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		46 573 965 €	49 986 640 €	37 085 807 €	

Nos recettes fiscales s'élèvent à 15 405 568 €, progressent de 3,7% (+546 122 €). Elles prennent en compte :

- Une revalorisation forfaitaire de **+7%** sur les bases de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour un produit attendu de 335 178 € (308 862 € en 2022)
- Une revalorisation des bases de Foncier Bâti de **3,8%** (dont 2,8% de revalorisation forfaitaire),
- Une variation des bases de foncier bâti des établissements industriels et des locaux à usage professionnel et commercial de **+3,5%**
- Une progression de la CFE de **+4%** pour un produit 2023 de 3 482 864 €
- Une baisse de la CVAE de 5% du fait du ralentissement de l'activité économique. A noter que cet impôt avec la réforme est supprimé de moitié et compensé par une fraction de TVA.
- Une augmentation de la recette de fraction de TVA de **2,2%** (remplace la TH sur les résidences principales depuis 2021) avec une recette inscrite en 2023 de 5 181 373 € à ce titre.
- Le versement mobilité sera proposé à 480 000 € contre 440 000 €. Cette recette est actualisée au montant attendu pour 2022.

Les produits des services (12 365 741 €) sont présentés en progression de 663 752 € (+5,7%) avec la progression des recettes de remboursement des charges de personnel des budgets annexes et de la Ville de Mayenne via la GUP.

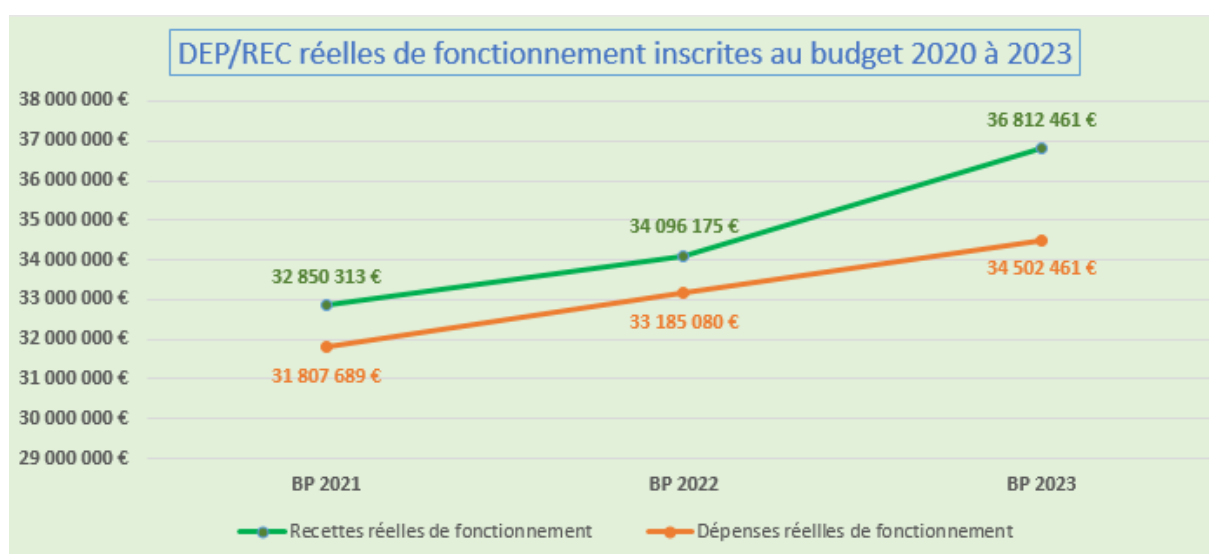
Les **autres produits de gestion courante** sont attendus pour 2 940 740 € contre 1 328 087 € au BP 2022. Cette forte progression (+ 1 612 653 €) est portée par le reversement des budgets annexes des

zones d'activités dont la ZA des Chevreuils. En effet ce budget annexe enregistrera davantage de recettes que de dépenses en 2023. Les recettes proviennent des subventions (projet financé à 80% via le CTR le plan de relance de la Région et le Département) et des premières ventes (150 000 €).

En matière de dotations, la DGF (dotation d'intercommunalité + dotation de compensation) est inscrite pour 2023 au montant de 2 384 844 € subit une baisse de 21 849 € (-1%). Globalement ce chapitre enregistre une diminution de 113 000 € (-2%) en raison des financements ponctuels liés à 2022 (financement étude fonds friches ou fonds de relance des bibliothèques) que l'on ne retrouve pas en 2023.

Au total les recettes réelles de fonctionnement 2023 s'élèvent à 36 812 461€ (34 096 175 € au budget 2022).

L'autofinancement de la section de fonctionnement propre à l'exercice 2023 hors opérations d'ordre ressort à **2 310 000 €**. Par comparaison, il était de 911 095 € au budget 2022.



Nos recettes d'investissement pour 2023 (hors reports de 2022) seront constituées :

- du FCTVA pour 150 000 €,
- des subventions du programme d'investissement 2023 de 1 586 908 € dont la DETR/DSIL 2023 (Espace Jeunes + Pôle culturel jeunesse de Lassay)
- d'autres recettes 4 000 € (encaissement des cautions)

Ainsi, sans reprise de résultat antérieur, notre capacité à investir 2023 après remboursement du capital de la dette (701 521 €) s'élève à **3 349 387 €**.

Le programme d'investissement du budget primitif 2023 s'élève à **11 737 311 €**.

Programme d'investissement 2023		DEPENSES	RECETTES	Origine recettes
ADMIN	Informatique pour services	55 700		
	Véhicules pour services	10 000	8 333	Adème 100% du HT
	Hygiène et sécurité	10 000		
	Entretien des locaux	2 700		
CULTURE	Pôle culturel Grand Nord	156 607		
	Conservatoire de musique	21 288		
	Médiathèques	62 270	8 000	CAF
	Musée	21 650		
	Chapelle des calvairiennes	23 844		
LA VAGUE	Centre aquatique	67 080		
JEUNESSE	Service jeunesse	16 000	4 000	CAF
RPE	Relai Petite Enfance	2 550		
AIRE	Aire d'accueil gens du voyage	17 500		
TOURISME	Bateau promenade	2 000		
	Camping	11 500		
ECONOMIE	Forum de Jublains	8 400		
	Fonds de concours aux derniers commerces	4 000	1 099	
	SERE	15 000		
	Gendarmeries	5 200		
SANTÉ	Logement IRSA	50 600		
Sous total équipement des services		563 889	21 432	
Actions du PLH		295 000		
OPAH Renouveau Urbain		139 500		
Actions Petites Villes de Demain		40 000		
Programme Transition Rénovation Énergétique		38 400	28 800	Etat + Région
Plan Corps de rue Simplifié - Participation au TEM 53		9 500		
Plan Climat Aire Energie Territorial		5 000	4 166	Adème 100% du HT
Sous total politique du logement et cadre de vie		527 400	32 966	
PLUI révision		80 000	0	
Sous total Plan local d'urbanisme		80 000	0	
GEMAPI participation au Sybama		109 000		
Sous total gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		109 000	0	
Mobilité (aide aux particuliers vélos électriques)		30 000		
Transport urbain (étude de restructuration en vue de la fin du marché Cars Bleus)		80 000		
Sous total mobilité		110 000	0	
Nouvelles zones d'activités (Martigné/Mayenne; Mayenne; Saint Fraimbault/Moulay)		902 000		
Zones industrielles existantes (Chauvrie + Poirsac + Petit Mesnil) et compensations agricoles ZA des Chevreuils		1 710 000	0	
Aide à l'immobilier d'entreprises		100 000		
Fonderie (étude sur la requalification)		11 622		
Sous total développement économique		2 723 622	0	
Hôtel de Ville et de Communauté - phase étude pour lancer la MOE		1 640 000		
APCP Pôle culturel et jeunesse de LASSAY (Second crédit de paiement)		2 000 000	720 000	DETR 2023 et CAF
Pôle échange multimodal (étude)		0	27 510	Etude engagée sur le budget 2022 pour 85 530 €; Subvention Région en 2023
Maison des Jeunes		1 160 000	785 000	DETR/DSIL; Région; Département et CAF
LA VAGUE Parking Panneaux photovoltaïques		660 000		
Troisième tranche camping (aménagement bassin)		471 000		
Mobilité douce (étude schéma cyclable + abri vélos)		175 000		
Travaux sur le patrimoine existant		975 400		
Maison des Alternants - mobilier		42 000		
Fonds de concours aux communes membres		500 000		
Sous total projets du PPI		7 623 400	1 532 510	
		11 737 311	1 586 908	

Considérant notre programme d'investissement **2023** (hors reports de 2022) de 11 737 311 €, l'emprunt d'équilibre sera de **8 387 924 €**.

		Recettes
Recettes d'investissement	Excédent brut d'exploitation 2023	2 310 000 €
	FCTVA 2023	150 000 €
	Subventions du programme d'investissement 2023	1 006 908 €
	DETR/DSIL 2023	580 000 €
	Autres recettes	4 000 €
	sous total recettes d'investissement	4 050 908 €
Dépenses d'investissement	Remboursement en capital de la dette 2023	
	Programme d'investissement 2023	
	Emprunt d'équilibre BP 2023	8 387 924 €
		12 438 832 €